

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi quatre mars 2019 par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Étaient présents :

<b>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019</b>					
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Procuration à...</b>	<b>Suppléé par...</b>
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine				
BOUCHAUD	Guy				Jean-Louis CAZES
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno	x			
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul				
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre				
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				Jean-Michel LAMASSIAUDE
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude		x		
MAURUSSANE	Annick	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain				
SAVOYE	Gérard	x			
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		14	1	0	3

Secrétaire de séance : Marc BUFFAT

Objet : Approbation du compte administratif 2018

AR PREFECTURE

024-200068260-20190313-2019031304-DE  
Regu le 19/03/2019

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Mme Françoise DAGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jean-Pierre GROLHIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		95 428,76		42 720,98		138 149,74
Opérations de l'exercice	102 610,04	125 361,00	44 643,63	32 546,42	147 253,67	157 907,42
<b>TOTAUX</b>	<b>102 610,04</b>	<b>220 789,76</b>	<b>44 643,63</b>	<b>75 267,40</b>	<b>147 253,67</b>	<b>296 057,16</b>
Résultats de clôture		118 179,72		30 623,77		148 803,49
Restes à réaliser			17 356,00		17 356,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>102 610,04</b>	<b>220 789,76</b>	<b>61 999,63</b>	<b>75 267,40</b>	<b>164 609,67</b>	<b>296 057,16</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>118 179,72</b>		<b>13 267,77</b>		<b>131 447,49</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Le Président,  
Jean-Pierre GROLHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

